

Du registre aux délibérations du *Conseil Communal*, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 19 décembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins,
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mmes
KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé :

OBJET : Délégation du Conseil au Collège communal pour la délivrance des concessions d'inhumations et de columbariums - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures ;

Vu le décret du 6 mars 2009 sur les funérailles et sépultures ;

Considérant qu'il importe de ne pas retarder l'accomplissement des formalités inhérentes à l'organisation des funérailles et que celles-ci puissent être accomplies dans les délais compatibles avec le souci de rencontrer les impératifs de salubrité publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par *** voix pour ;

Article 1er - : de donner délégation au Collège communal pour l'octroi des concessions d'inhumations et de columbariums dans les cimetières communaux.

Article 2 - : de transmettre la présente délibération ;

- au service des Inhumations ;
- à Mme Sandra LOR, Receveuse régionale ;
- au service Comptabilité ;

- au Secrétariat général

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Secrétaire,

(s) Karolina KOWALSKA

La Présidente,

(s) Isabelle LIEGEOIS

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à Brugelette, en date du ...

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS